Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230131-2023_011-DE

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023_011

PRESENTATION DES RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2021.

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-trois, le trente-et-un du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 25 janvier 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN (à partir du point n°3 de l'ordre du jour), Sandrine CHAVENT, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Jean-Marc SAÏNO.*

Excusés : *Karine PLATEAU (pouvoir à Eric SCHULZ), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Olivier MARIE-CLAIRE (pouvoir à Madelaine HANUS), Didier de BELVAL (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Elidia BERENFELD (pouvoir à Sandrine CHAVENT).*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : : 27

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, en son article L.2224-5, la réalisation par chaque gestionnaire, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ruy-Montceau est concernée par la CAPI pour la totalité de l'assainissement collectif et non-collectif et une partie seulement pour l'adduction d'eau potable. Un autre rapport est élaboré par le Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC).

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service permet principalement l'information des usagers et des élus concernant les évolutions des services concernés pour l'année 2021.

Publié le : 23/06/2025 15:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33261

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230131-2023_011-DE

Ouï le rapport oral de Monsieur le premier Vice-Président,

Le Conseil prend acte de ces communications des Rapports annuels 2021 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) 2021 de l'eau potable et de l'assainissement de la CAPI et du SEPECC.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 février 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

Paraphe

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 31 janvier 2023
Délibération n°2023_011

Publié le : 23/06/2025 15:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33261